

# 1 Comment obtenir un permis de visite pour le Centre de Détention de Nantes (QCD) (mise à jour janvier 2023)

Extrait du livret d'accueil de l'association pages 5 et 6

## 1.1 Pour un adulte

Les personnes détenues au centre de détention ont un statut de condamnés. L'octroi du permis de visite revient donc au directeur du Centre de détention.

La demande se fait en lui adressant une lettre à laquelle il est obligatoire de joindre

- 1 photo d'identité y compris pour les enfants
- Une copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité du demandeur
  - Carte Nationale d'identité (Validité étendue à 15 ans)
  - Passeport
  - Nouveau permis de conduire (avec date de validité)
  - Titre de séjour
- Un justificatif de domicile,
- Une photocopie du livret de famille ou autre justificatif établissant le lien de parenté avec la personne détenue (si vous avez un lien de parenté)
- Une autorisation parentale pour les enfants mineurs,
- Pour les mineurs âgés de 14 à 17 ans inclus, une pièce d'identité en cours de validité est demandée. A défaut, le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de moins de 6 mois peut être transmis. Les titulaires de l'autorité parentale disposeront alors d'un délai de 6 mois pour faire établir la carte d'identité de la personne mineure et en transmettre la copie au service des permis de visite
- 1 enveloppe timbrée pour la réponse avec le nom et l'adresse de celui qui demande le permis de visite.

## 1.2 Modèle de lettre de demande de permis de visite :

*Monsieur, Madame Prénom Nom du demandeur  
Adresse du demandeur*

*Monsieur le Directeur  
Centre de détention de Nantes  
Service des permis de visite  
68. bd Einstein  
44300 Nantes*

*A ..... le .....*

*Monsieur le Directeur*

Je sollicite l'octroi d'un permis de visite auprès de *Prénom, Nom, date de naissance*, détenu au Centre de détention de Nantes N° d'écrou *0000*

C'est en ma qualité (*d'épouse, père, mère, frère, sœur, fils, fille etc...*) de *Prénom, Nom* que je fais cette demande.

Je souhaite lui apporter réconfort et soutien moral, et préserver le lien qui nous uni. Je souhaite également, par ma venue régulière, l'aider à préparer sa réinsertion.

Je joins à ma demande les pièces nécessaires :

- Photocopie recto verso de ma Pièce d'identité (*Préciser*)
- 1 photos d'identité (*nom à l'arrière*)
- Une photocopie du livret de famille ou autre justificatif établissant le lien de parenté avec le personne détenue (si vous avez un lien de parenté)
- 1 enveloppe timbrée libellée à mon adresse

Dans l'attente d'une réponse favorable,

Je vous prie de croire, *Monsieur le Directeur* à l'expression de ma considération distinguée.

*Signature.*

**Après instruction et dans les meilleurs délais (un mois environ) le chef d'établissement délivre le permis de visite sauf :**

- Si une décision de justice prévoit que le condamné ne peut entrer en contact avec la personne qui sollicite le permis de visite.
- Si le visiteur adopte un comportement inadapté.
- Si le visiteur a déjà commis une infraction à l'occasion d'une visite lors d'une incarcération antérieure.

Vous serez informés par courrier de la suite donnée à votre demande.

En cas de transfert les permis de visite sont transmis à l'établissement de destination qui les valide.

### 1.3 Cas spécifiques

Si vous aviez précédemment un permis de visite «Prévenu » il sera reconduit automatiquement. Un courrier pourra toutefois vous être envoyé afin de fournir certaines pièces justificatives pour une régularisation de votre situation.

Si un mineur était rattaché à votre permis, des justificatifs seront impérativement à fournir (cf.§ pour les mineurs à la suite).

Si vous aviez un permis de visite «condamné », il n'y aura pas de démarches particulières à accomplir, sauf si un mineur y était rattaché (cf. § pour les mineurs à la suite)

### 1.4 Demande spécifique de permis de visite concernant les mineurs

Toute personne, même mineure doit être titulaire d'un permis de visite.

Si des enfants étaient rattachés précédemment à votre permis, une photo récente et une copie du livret de famille devront être fournies pour une mise à jour et la création d'un permis par enfant.

Tout visiteur mineur doit être accompagné d'une personne majeure titulaire d'un permis de visite. Toutefois les mineurs de plus de 16 ans peuvent être dispensés de venir accompagnés d'une personne majeure sous trois conditions strictes et cumulatives :

- Le mineur doit être âgé d'au-moins 16 ans.
- Les titulaires de l'autorité parentale doivent donner leur accord écrit ;
- Le parloir n'est autorisé que pour visiter un titulaire de l'autorité parentale incarcéré.

En plus des pièces justificatives indiquée dans le § 2.1, vous devez fournir impérativement une attestation parentale d'autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire, et précisant le nom des personnes autorisées à accompagner l'enfant. **Cette attestation doit être authentifiée par la mairie du domicile.**

La visite d'un parent détenu divorcé ou séparé implique que ce dernier justifie d'un droit de visite à l'égard de son enfant mineur.

### 1.5 Modèle d'attestation parentale

*Monsieur, Madame Prénom Nom du demandeur  
Adresse du demandeur*

*Monsieur le Directeur  
Centre de détention de Nantes  
Service des permis de visite  
68. bd Einstein  
44300 Nantes*

Attestation

En appui de la demande d'autorisation de parloir formulée pour (nom et prénom de l'enfant) j'atteste autoriser en ma qualité de détenteur de l'autorité parentale pour cet enfant sa participation aux parloirs qui seront sollicités pour (nom et prénom de la personne détenue) N° d'écrou.

Il pourra être accompagné d'au moins une des personnes titulaires d'un permis de visite dont les noms suivent :

Mr xxxxx

Mme xxxx

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur l'expression de mes salutations distinguées

Fait à ..... le .....

*signature.*